

**Procès-Verbal**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**tenue en la Salle des Arches**  
**le 6 octobre 2020**  
**à 20 heures 30**

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Philippe FORTIN, Maire

PRÉSENTS : M. PICCOLO F. – MME CIOTTI M. – M. MUGNEROT Ph.  
MME NIBAULT G. – M. MOUTAMA J.-C. – M. BACHET M.  
MME SAMSON C. – M. ROBOT H. – M. DI STASIO G.  
MME BALARD B. – MME HUON S. – M. FAUCHEUR J.  
M. BERNIER C. – MME DELICOURT M.

ABSENTES EXCUSÉES  
ET REPRÉSENTÉES : MME GARNIER F. représentée par MME CIOTTI M.  
MME BAETA M.-C. représentée par M. MOUTAMA J.-C.

ABSENTS EXCUSÉS : M. HERRISSON D. – MME HEMON C.

SECRÉTAIRE : Mme Martine CIOTTI

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents et représentés : 17

Date de la convocation : 28 septembre 2020

Affiché, le - 9 OCT. 2020  
Le Maire,



**Ordre du jour**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 8 juin 2020
3. Règlement Intérieur du Conseil Municipal
4. Création poste d'Agent de Maîtrise, Service technique
5. Décisions Budgétaires Modificatives
6. Enfouissement rue Marcel Rignault et rue André Pineau, programme 2022
7. Acquisition à titre gratuit parcelles AH225+148+228, rue Marcel Rignault
8. Affaires diverses  
Délégations

## **I DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

Madame Martine CIOTTI est désignée secrétaire de séance.

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUIN 2020**

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juin 2020.

Le Procès-Verbal de la séance du 8 juin 2020 n'appelle pas d'observation particulière du Conseil Municipal et est approuvé à l'unanimité.

## **III DEMANDE ADDITIF à L'ORDRE DU JOUR :**

Depuis l'envoi de la convocation, des informations sont parvenues en mairie nécessitant une inscription à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les additifs suivants à l'ordre du jour :

- Désignation délégué à la commission Locale d'Information du Plan Particulier d'Intervention du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Nogent-sur-Seine
- Convention Petit-déjeuner dans les écoles
- Désignation d'un délégué à l'Assemblée Générale du GIP ID77

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **IV RÈGLEMENT INTÉRIEUR du CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Le Conseil Municipal est invité à adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées ci-dessus.

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **V CRÉATION POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE, SERVICE TECHNIQUE**

**PROMOTION INTERNE :**

Actuellement sur un grade d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, cet agent répond aux conditions fixées, d'ancienneté et de responsabilités, pour pouvoir prétendre à une promotion interne au grade d'Agent de Maîtrise.

Un dossier a été présenté en ce sens. Le Centre de Gestion a émis un avis favorable à cette promotion et a inscrit cet agent sur la liste d'aptitude.

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer au 1<sup>er</sup> novembre 2020 un poste d'agent de maîtrise à temps complet, afin de pouvoir nommer l'agent et lui faire bénéficier de cette promotion.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **VI DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES et EFFACEMENT DE CRÉANCES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Trésorier Principal de Provins, une demande d'extinction de créances du Budget Principal et du Budget d'Eau et d'Assainissement, qui se décomposent comme suit :

10,66 € sur le budget principal et 568,87 € sur le budget assainissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable à cette demande d'effacement de créances pour un montant total en dépenses de **579,53 €** (cinq cent soixante-dix-neuf euros et cinquante-trois centimes) et de procéder aux transferts de crédits de comptes suivants :

### **Budget Principal :**

Dépenses	Article 6542	pour un montant de	+ 20,00 €
	Article 615221		- 20,00 €

### **Budget Assainissement :**

Dépenses	Article 6542	pour un montant de	+ 570,00 €
	Article 625		- 570,00 €

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

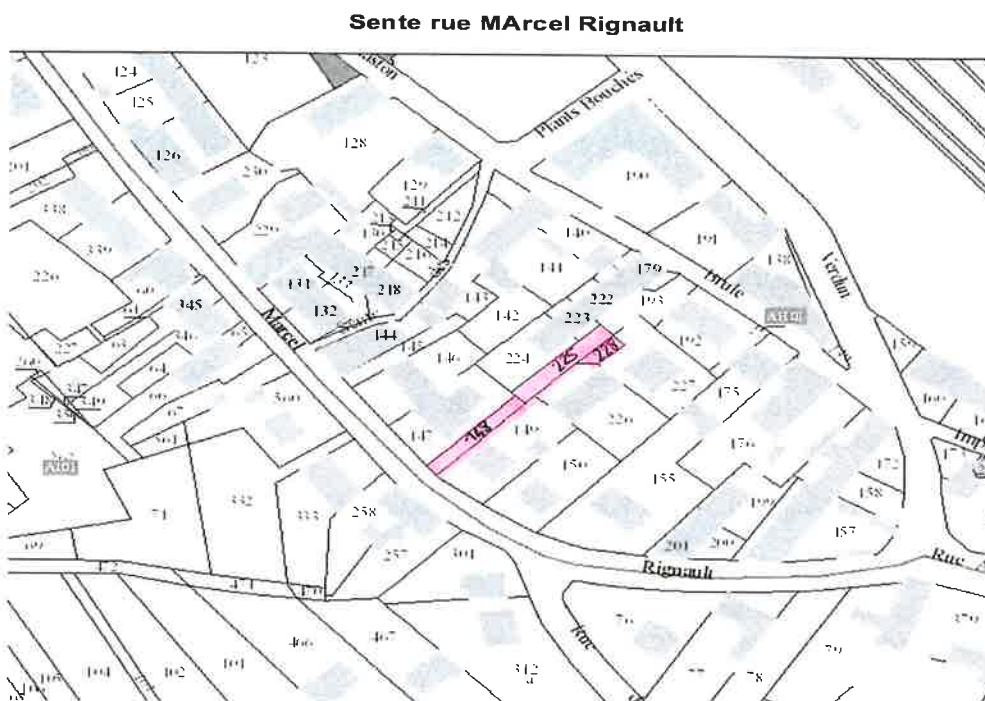
## **VII ENFOUISSEMENT RUE MARCEL RIGNAULT et RUE ANDRE PINEAU**

Le Maire expose au Conseil Municipal que chaque année le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) propose aux collectivités de s'inscrire dans un programme d'enfouissement des réseaux. Le SDESM se charge alors de la Maîtrise d'œuvre intégrale du dossier et propose ensuite aux collectivités un chiffrage précis du reste à charge de la collectivité subventions déduites.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander l'inscription de l'enfouissement de la rue Marcel Rignault et de la rue André Pineau sur le programme 2022.

Le Conseil Municipal sera invité à délibérer de nouveau afin d'accepter l'étude chiffrée du SDESM.  
Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## VIII ACQUISITION À TITRE GRATUIT PARCELLES AH 148+225+228



Les parcelles AH 148+225+228 sont des parcelles privées en indivision des propriétaires riverains, formant une sente privée.

La commune est très régulièrement contactée par les différents propriétaires et les locataires pour des problèmes d'assainissement.

Ces parcelles appartenant à différents propriétaires la gestion en est très compliquée.

Monsieur le Maire a rencontré à plusieurs reprises les différents propriétaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les 3 parcelles citées (bornage en cours...) à l'euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge des vendeurs.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **IX DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DU C.N.P.E. DE NOGENT-SUR-SEINE**

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau Plan Particulier d'Intervention du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Nogent-sur-Seine a été approuvé le 31 juillet 2019, la Commune de Longueville est concernée par ce plan.

Une Commission Locale d'Information a été créée et un représentant de la commune y siège.

Compte tenu du renouvellement des Conseils Municipaux, le Conseil Municipal est invité à désigner un délégué afin de représenter la commune au sein de la Commission.

Désignation de M. Philippe MUGNEROT à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **X CONVENTION « Petit-Déjeuner » DANS LES ÉCOLES :**

Monsieur le Maire demande à Madame Martine CIOTTI, Adjointe chargée des Affaires Scolaires, d'exposer la proposition de convention avec l'Education Nationale pour la mise en place sur une période définie, d'une opération « Petit-Déjeuner » dans les écoles. Dans le cadre de ce dispositif, des petits déjeuners seront servis les Lundis aux élèves de l'Ecole Maternelle et les Jeudis aux élèves de l'Ecole Maternelle et de l'Ecole Marceau Couillet, entre 9h00 et 9h30, et ce, du 9 novembre 2020 jusqu'au 18 décembre 2020. 57 enfants sont concernés à l'Ecole Maternelle et également 57 enfants à l'Ecole Marceau Couillet.

Le ministère s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves, sur la base d'un minimum de 1,30 € par petit-déjeuner, pouvant être majoré dans le cadre de projets privilégiant les circuits courts et / ou les produits « bio ».

Le projet de convention, annexé au présent compte-rendu, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## **XI DÉSIGNATION REPRÉSENTANT AU G.I.P. « I.D.77 »**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Département de Seine-et-Marne a présenté aux élus, lors du Congrès des Maires de Seine-et-Marne du 28 novembre 2018, la plateforme d'Ingénierie Départementale I.D. 77.

Fruit de la volonté du Département d'accompagner les territoires dans la réalisation de leurs projets, la plateforme I.D. 77 rassemble au sein d'un Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.), l'expertise des services départementaux, du C.A.U.E. de Seine-et-Marne, d'Aménagement 77, d'Initiatives 77, de Seine-et-Marne Environnement, d'Act'Art et de Seine-et-Marne Attractivité.

Les Communes peuvent bénéficier d'accompagnements, de conseils, d'appuis techniques, d'actions de sensibilisation ou réserver des expositions ou toutes autres ressources susceptibles de leur être utiles.

Le G.I.P., structure porteuse d'I.D. 77, est appelé à s'enrichir de nouveaux adhérents collectivités et syndicats seine-et-marnais. Ils seront représentés à l'assemblée générale, ainsi qu'au conseil d'administration, au sein de 2 collèges :

- celui des E.P.C.I. à fiscalité propre
- celui des autres membres adhérents.

Le Conseil Municipal a approuvé le 18 février 2019 la Convention d'adhésion au G.I.P. « I.D. 77 » avec le Département de Seine-et-Marne et a désigné le Maire comme représentant de la Commune au sein de l'Assemblée générale du G.I.P. « I.D. 77 ».

Compte tenu du renouvellement des Conseils Municipaux, il convient de désigner un nouveau représentant de la Commune à cette Assemblée Générale.

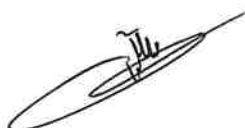
Désignation de M. Philippe FORTIN à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **XII AFFAIRES DIVERSES**

Délégations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

La Secrétaire,



Martine CIOTTI.

Longueville, le 8 octobre 2020

Le Maire,



Philippe FORTIN.

**Pensée citoyenne :**

**« Un sourire allonge l'espérance de vie. »**